

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
9e séance
tenue le
mardi 10 octobre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SEANCE

Président : M. AL-MASRI (République arabe syrienne)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 128 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/44/SR.9
13 octobre 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

/...

89-56231 3068 R (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 128 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES (suite) (A/44/32 et A/44/502; A/43/586, A/44/135 et Add.1 et A/44/221)

1. M. HOHENFELLNER (Autriche) se félicite de la décision du Comité d'adopter un programme de travail biennal, ce qui lui permet de mieux se concentrer chaque année sur quelques thèmes et d'améliorer l'efficacité des travaux. Si le Comité s'est penché plus particulièrement cette année sur la question des réunions, réservant la question du contrôle et de la limitation de la documentation pour sa prochaine session, il devrait néanmoins garder présent à l'esprit le fait que les membres de la Commission se sont émus à plusieurs reprises des retards dans la publication des documents. En sa qualité d'organe subsidiaire de l'Assemblée, le Comité a un rôle des plus importants à jouer dans ce domaine.
2. Pour ce qui est du projet de calendrier des conférences pour l'exercice biennal 1990-1991, on s'est efforcé d'échelonner les réunions sur toute l'année, mais il faudrait aussi éviter autant que possible que des réunions soient organisées simultanément dans un même lieu et limiter le recrutement de personnel temporaire, toujours coûteux.
3. La délégation autrichienne souhaite par ailleurs que l'on s'emploie à accorder une importance égale à tous les centres de conférence des Nations Unies, dans le souci d'utiliser au mieux les ressources des services de conférence. Elle se félicite que 20 postes aient été inscrits au tableau d'effectifs de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le but de créer une équipe permanente d'interprètes. Les efforts actuellement déployés pour pourvoir les postes encore vacants dans ce secteur devraient permettre de renforcer l'efficacité des services de conférence à Vienne, tout en réduisant les coûts relatifs au personnel temporaire. La délégation autrichienne a pris note aussi de la recommandation du Comité consultatif selon laquelle le Secrétaire général devrait présenter un rapport sur la création d'un service de conférence unique à Vienne en tenant compte des vues exprimées sur la question par l'Assemblée générale, le CCQAB et le CCI, rapport dont la Commission débattera sous peu.
4. Un certain nombre d'organes ont fait des efforts considérables pour mieux utiliser les services de conférence mis à leur disposition. Les statistiques sur les réunions sont utiles en tant qu'indicateurs mais, comme l'a constaté le Comité, elles ne présentent pas un tableau complet de l'efficacité générale d'un organe donné. Il convient donc que le Comité affine les méthodes qu'il applique et garde la question à l'étude.
5. La délégation autrichienne approuve la décision du Comité d'examiner la version définitive du chapitre du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 consacré aux services de conférence et bibliothèques, avant qu'elle ne soit soumise au Comité du programme et de la coordination à sa session de printemps de 1990. L'apport du Comité des conférences sera d'autant plus utile que l'on prévoit d'accorder une place de choix aux innovations techniques, lesquelles devraient permettre de renforcer l'efficacité du Département des services de conférence.

/...

(M. Hohenfellner, Autriche)

6. Enfin, la délégation autrichienne appuie la décision du Comité de participer à l'examen du Département des services de conférence, ce qui est conforme au mandat que lui a assigné l'Assemblée aux paragraphes 4 a) et 4 d) de la résolution 43/222 B et contribuera à faciliter le dialogue entre les Etats Membres et le Secrétariat.

7. Mme SHEAROUSE (Etats-Unis d'Amérique), rappelant que la publication tardive de documents est un problème chronique dont la responsabilité est imputable non seulement au Département des services de conférence mais également aux services organiques du Secrétariat, demande que le Comité se penche de nouveau sur la question une fois qu'il aura obtenu des informations sur la façon dont sont appliquées les directives figurant dans le document A/INF/44/1.

8. La délégation américaine note avec plaisir que le Comité a examiné le projet de calendrier des conférences et réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social, ce qui devrait contribuer à une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies. Par ailleurs, le projet de calendrier que le Comité a présenté dans son rapport (A/44/32) devrait permettre de mieux utiliser les ressources en échelonnant les réunions sur toute l'année et en évitant que des réunions portant sur un même domaine d'activité se tiennent simultanément. Le lieu de certaines réunions n'a toutefois pas encore été fixé; il est à espérer que l'on tiendra compte pour ce faire des décisions pertinentes de l'Assemblée.

9. La représentante des Etats-Unis déplore que le coefficient d'utilisation des ressources des services de conférence ait diminué par rapport à l'année précédente et que de nombreux organes continuent à ne pas utiliser efficacement les services mis à leur disposition. Il est donc regrettable que le Comité, une fois de plus, n'ait pas pris d'initiative hardie en vue de réduire les ressources accordées à ces organes. Il serait souhaitable d'établir le calendrier des réunions en fonction du coefficient d'utilisation de chacun des organes, et il faudrait relever de 75 % à 85 % le coefficient d'utilisation jugé acceptable.

10. Mme Shearouse se félicite que le Comité ait proposé de prolonger d'un an encore la période d'essai concernant l'établissement de comptes rendus pour les organes subsidiaires de l'Assemblée générale et accueille avec satisfaction la décision du Conseil d'administration de l'UNITAR de renoncer aux comptes rendus analytiques. Elle juge aussi qu'il faut poursuivre les efforts pour appliquer la résolution 42/207 C de l'Assemblée générale.

11. Rappelant que le Corps commun d'inspection a présenté deux rapports extrêmement intéressants sur la représentation des organismes des Nations Unies à des réunions, Mme Shearouse estime que l'on pourrait utilement s'inspirer de cette analyse technique pour l'élaboration de directives administratives visant à normaliser les procédures de représentation. Par ailleurs, le Comité doit jouer un rôle de premier plan dans l'examen du Département des services de conférence demandé par le Secrétaire général (A/44/222). Pour ce qui est de la coordination des conférences dans le cadre du système des Nations Unies, si la délégation américaine n'a pas d'objection à ce que le Comité s'enquière des vues du Comité administratif de coordination, il ne faudrait pas que ce dernier usurpe les responsabilités qui sont celles du Comité des conférences aux termes de son mandat.

/...

(Mme Shearouse, Etats-Unis)

12. La délégation américaine estime qu'il importe de bien gérer l'ensemble des ressources des services de conférence et elle appuiera donc le projet de résolution figurant dans le rapport du Comité.

13. M. BARABANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique n'a dans l'ensemble pas d'objections à formuler à l'égard du projet de calendrier des conférences et des réunions pour l'exercice biennal 1990-1991, bien qu'il ne garantisse peut-être pas une utilisation optimale des services de conférence. Elle note avec satisfaction que le Comité des conférences a consacré beaucoup de temps à l'examen du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997. A son avis, ce plan devrait contenir une analyse approfondie des perspectives et des tendances relatives au programme des conférences de l'ONU. Il faudrait définir les grandes orientations de façon à utiliser au mieux les services de conférence et à répartir les activités entre les différents centres de conférence des Nations Unies, en tenant compte des ressources qui leur sont propres. La délégation soviétique considère qu'il est souhaitable d'associer les organes intergouvernementaux à l'élaboration du plan à moyen terme dès le début du processus et elle se félicite que le Comité ait l'intention de reprendre l'examen du projet de plan à moyen terme avant la session du Comité du programme et de la coordination qui doit se tenir au printemps 1990.

14. En revanche, pour les autres questions qui figuraient à l'ordre du jour du Comité des conférences, les résultats obtenus sont certainement décevants. Le nouveau mandat du Comité constitue une base satisfaisante pour lui permettre de mener à bien ses travaux en poursuivant un double objectif : assurer une utilisation plus rationnelle et économique des services de conférence existants mais aussi veiller à ce que les considérations purement financières n'entravent pas le développement progressif des mécanismes de négociation multilatérale. Or, à la lecture du rapport du Comité, on s'aperçoit qu'il a négligé plusieurs nouveaux éléments essentiels de son mandat et que, de surcroît, il n'envisage pas de les inclure dans son futur programme de travail. La délégation soviétique estime que l'Assemblée générale devrait demander au Comité d'établir un programme concret pour ses activités futures. A cet égard, il faudrait accorder une attention prioritaire à l'amélioration de la coordination des activités de conférence au sein du système des Nations Unies et à la répartition équilibrée des activités entre les principaux centres de conférence.

15. Au paragraphe 12 de la résolution 40/243, l'Assemblée a prié le Comité de continuer à revoir périodiquement les règles régissant la planification des conférences. Il est évident que, dans le contexte de la réforme de l'ONU, des ajustements peuvent s'avérer nécessaires. Ainsi, on a pu constater dernièrement que l'application stricte de la règle qui oblige certains organes à se réunir à leur siège entraîne parfois un surcroît de dépenses.

16. Comme le Secrétaire général adjoint aux services de conférence l'a suggéré, le Comité pourrait jouer un rôle important dans l'examen du fonctionnement du Département des services de conférence, par exemple en créant un groupe de travail ad hoc.

(M. Barabanov, URSS)

17. Compte tenu des tâches susmentionnées, le Comité devra sans doute revoir la pratique consistant à tenir des sessions annuelles limitées à cinq jours, dont trois ou quatre demi-journées réservées à l'élaboration et à l'adoption du rapport. Il n'est pas non plus exclu que le Comité puisse avoir besoin de ressources supplémentaires pour le prochain exercice biennal. Comme l'Assemblée générale sera appelée à prendre des décisions sur ces points, il n'est pas souhaitable de reporter l'examen du futur programme de travail du Comité à sa session d'organisation en 1990. Cette question devrait faire l'objet d'une discussion préliminaire dès à présent, dans le cadre des consultations officielles qui se tiendront sur le projet de résolution présenté par le Comité.

18. M. SIGURDSSON (Islande), parlant au nom des cinq pays nordiques, se déclare préoccupé par la baisse du coefficient d'utilisation des services de conférence en 1988. Les statistiques sur les réunions des organes sont utiles, mais elles n'offrent pas un tableau complet de la situation. Il serait en particulier intéressant de disposer de données concernant les séances officielles. Le Comité des conférences doit inciter tous les organes à utiliser de la façon la plus rationnelle et la plus efficace possible les services qui sont mis à leur disposition et à prévoir de façon réaliste leurs besoins en la matière.

19. Pour ce qui est du projet de calendrier des conférences, les pays nordiques notent avec satisfaction que l'on s'est efforcé d'étaler les réunions et d'éviter les chevauchements. Ils espèrent eux aussi que les décisions qui restent à prendre concernant le lieu de certaines réunions seront conformes aux dispositions de la résolution 40/242 et que toutes les décisions concernant l'utilisation de l'ensemble des centres de conférence du système répondront à un souci de rationalisation et d'efficacité. Ils notent par ailleurs avec satisfaction que le Comité a examiné le projet de calendrier des réunions du Conseil économique et social et a présenté à ce sujet des recommandations dont le Conseil a tenu compte. Les pays nordiques attendent avec beaucoup d'intérêt le débat sur la coordination et la planification centralisée de tous les aspects des services de conférence pour l'ensemble du système, qui aura lieu en 1990, lors de la présentation du rapport complet du Secrétariat sur la question.

20. Les pays nordiques souhaitent que la question du contrôle et de la limitation de la documentation fasse l'objet d'un débat approfondi à la quarante-cinquième session. Ils engagent tous les organes concernés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réduire la documentation et la maintenir dans les limites requises. Les Etats Membres, de leur côté, devraient faire preuve de modération dans leurs demandes visant à ce que leurs communications soient distribuées comme documents de l'Organisation. Enfin, les pays nordiques appuient la recommandation du Comité tendant à prolonger d'un an encore la période pendant laquelle il ne sera pas établi de compte rendu analytique pour la plupart des organes subsidiaires de l'Assemblée.

21. A l'instar de plusieurs autres délégations, les pays nordiques sont préoccupés par la distribution tardive des documents dont la Cinquième Commission est saisie. Cela ne peut qu'avoir des répercussions négatives sur les travaux de la Commission et donner lieu à un gaspillage de ressources. A cet égard, ils prennent note avec

/...

(M. Sigurdsson, Islande)

intérêt du rapport intérimaire sur l'application de techniques nouvelles aux services de conférence et des changements d'envergure qu'elle a entraînés. Ils sont convaincus que la productivité et l'efficacité du Département s'en trouveront renforcées.

22. S'agissant de l'examen du chapitre du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 concernant les services de conférence et bibliothèques, les pays nordiques notent avec satisfaction que la structure du plan est désormais simplifiée. Une meilleure définition des priorités, des stratégies et activités devrait permettre de mieux atteindre les objectifs fixés. Ils se félicitent en outre que le Secrétaire général ait demandé que l'on procède à un examen de la productivité et de l'efficacité du Département des services de conférence. Enfin, ils prennent note avec intérêt du rapport du Corps commun d'inspection sur la représentation des organismes à des conférences et réunions.

23. M. ZAHID (Maroc) se félicite des efforts déployés par le Département des services de conférence et par le Comité des conférences - notamment en ce qui concerne la rationalisation du calendrier des conférences et des réunions et le contrôle et la limitation de la documentation - efforts qui contribuent à une plus grande efficacité de l'ensemble du système. La délégation marocaine appuie l'adoption des trois sections du projet de résolution présenté dans le rapport du Comité (A/44/32). Pour ce qui est des paragraphes 4 et 5 de la section A, elle estime qu'il conviendrait de remplacer le mot "efficacement" par "pleinement", car la pleine utilisation des services de conférence n'est pas synonyme d'efficacité. La section B est particulièrement importante puisqu'il s'agit de limiter la documentation et d'en assurer la distribution simultanée dans les délais prescrits afin que les délégations puissent disposer de l'information appropriée au moment opportun. La réalisation de cet objectif exige des efforts conjoints de la part du Secrétariat et des Etats Membres.

24. M. Zahid convient avec le Secrétaire général adjoint aux services de conférence que l'accroissement des activités de maintien de la paix, de même que les efforts envisagés dans les domaines économique et social et de l'environnement, risquent d'entraîner une augmentation de la demande de services de conférence; il espère que ces facteurs ont été pris en considération lors de l'évaluation des ressources nécessaires. L'automatisation des services de conférence devrait d'ailleurs permettre au Département d'être plus efficace. Il serait souhaitable que le Secrétariat présente lors de la prochaine session de l'Assemblée un rapport sur la question, par l'entremise du Comité des conférences.

25. Le projet de calendrier des réunions de l'Organisation pour 1990-1991 permet un meilleur étalement des réunions sur toute l'année. Il reste toutefois à améliorer la répartition des réunions entre les différents centres de conférences des Nations Unies et, sur ce point, la délégation marocaine appuie la conclusion à laquelle est parvenu le Comité des conférences au paragraphe 26 de son rapport.

26. M. TALAVERA (Pérou) constate avec satisfaction que dans le projet de calendrier pour 1990-1991, les réunions sont mieux réparties tout au long de l'année, ce qui est particulièrement important pour les délégations qui ont de petits effectifs. Mais il faut tâcher d'étaler encore davantage les réunions des organes du secteur économique.

27. Le Pérou accorde une grande importance au travail du Conseil d'administration du PNUD et notamment au Groupe de travail du Comité plénier. Aussi la délégation péruvienne note-t-elle avec satisfaction que, d'après les indications fournies par le Secrétariat, les réunions du Groupe de travail seront programmées en fonction des services de conférence disponibles, le Groupe étant ainsi assuré de disposer de services d'interprétation lors de sa réunion en février 1990. A ce sujet, la délégation péruvienne tient à rappeler que le Groupe de travail s'est élargi puisqu'il comprend désormais tous les membres du Conseil d'administration et qu'il est en outre ouvert à tous les membres du PNUD. Il faudrait donc modifier les indications figurant dans le projet de calendrier pour 1990, selon lesquelles le Groupe de travail se compose de 24 membres.

28. Compte tenu des observations figurant aux paragraphes 19 et 20 du rapport du Comité, la délégation péruvienne souhaiterait savoir comment le "principe du siège" peut se concilier avec le souci de traiter sur un pied d'égalité les divers centres de conférence des Nations Unies.

29. Si les statistiques établies par le Secrétariat sont de bons indicateurs de l'utilisation des ressources des services de conférence, elles ne permettent pas toujours de se faire une idée exacte de l'efficacité générale d'un organe donné. C'est pourquoi, comme le propose le Comité, il faut affirmer la méthode utilisée en incluant des informations sur les réunions officieuses ainsi que sur le temps perdu du fait que les séances commencent plus tard ou se terminent plus tôt que prévu. La décision du Comité d'inviter les présidents des organes à tenir des réunions officieuses dans le cadre de séances normalement prévues ne peut que contribuer à une meilleure utilisation des services de conférence. Si les réunions officieuses sont tenues en dehors du temps de séance officiel, il serait souhaitable d'en informer le Secrétariat afin que cela soit pris en compte dans les statistiques.

30. La délégation péruvienne souhaiterait savoir sur la base de quels critères ont été désignés, lors de la trente-septième session de l'Assemblée générale, les sept organes subsidiaires de l'Assemblée qui ont encore droit à l'établissement de comptes rendus analytiques.

31. De l'avis général, la structure du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 en ce qui concerne les services de conférence est plus claire et plus simple que dans les plans précédents. Il faudrait cependant s'attaquer sérieusement au problème du retard dans la transmission des documents destinés à être traduits et publiés, ce qui suppose notamment une meilleure coordination entre les départements. Par ailleurs, il faut encourager les innovations techniques dans le Département des services de conférence car elles ne peuvent que contribuer à rendre l'Organisation plus efficace.

32. M. KLETT (République démocratique allemande) constate que si la tendance à une meilleure utilisation des ressources de conférence s'est confirmée pour certains organes, l'amélioration n'est pas générale. C'est pourquoi les organes sous-utilisateurs devraient envisager de réduire à l'avenir le nombre de séances qu'ils demandent, comme ils sont priés de le faire dans le projet de résolution A. La délégation est-allemande se prononce toutefois contre les propositions visant à réduire automatiquement les services de conférence alloués aux organes dont le taux d'utilisation est resté inférieur à 75 %. En effet, l'efficacité de chaque organe dépend aussi des questions dont il s'occupe, de sa composition et, surtout, de l'intérêt que les Etats Membres portent à ses travaux. Il est bon que le Comité des conférences ait décidé d'inclure à l'avenir les consultations officieuses dans les statistiques des réunions, car cela permettra d'avoir une idée plus exacte de la façon dont les organes utilisent les ressources mises à leur disposition.

33. La délégation est-allemande approuve le calendrier des conférences pour 1990-1991 et se félicite des efforts faits par le Secrétariat pour que les réunions soient étalées sur l'ensemble de la période. Mais il faut aussi veiller à ce que les réunions soient également réparties entre les centres de conférence de l'Organisation, en particulier dans les trois villes sièges.

34. La délégation est-allemande approuve dans l'ensemble la structure du projet de plan à moyen terme pour 1992-1997 en ce qui concerne les services de conférence. Il faudrait toutefois définir avec plus de précision certains des objectifs prioritaires, sans pour autant faire du plan à moyen terme une copie du budget-programme. Compte tenu du rôle joué actuellement par l'Organisation des Nations Unies, et des besoins croissants qui en résulteront dans le domaine des services de conférence, il est impératif que le Département des services de conférence gagne en efficacité, exigence qui doit être reflétée dans le prochain plan à moyen terme. C'est pourquoi le Comité des conférences doit continuer d'examiner la partie du projet de plan à moyen terme relative aux services de conférence avant même la session du CPC prévue en mai 1990, afin que celui-ci puisse tenir compte des conclusions du Comité. Le Secrétariat doit également remédier une fois pour toutes au problème du retard dans la présentation des documents.

35. Compte tenu du nouveau mandat du Comité et de son programme de travail, une session de fond annuelle d'une durée de cinq jours ne paraît plus suffisante.

36. M. PRODJOWARSITO (Indonésie) dit que la délégation indonésienne est satisfaite du projet de calendrier approuvé pour 1990-1991. Il est évident qu'en dépit d'un certain étalement des réunions, on ne peut éviter une période de pointe pendant laquelle la charge de travail dépasse les capacités de l'effectif permanent des services de conférence et nécessite donc de faire appel à du personnel temporaire. Il convient de s'en tenir au principe établi selon lequel les organes doivent se réunir à leur siège permanent, étant entendu qu'il n'est pas possible, en l'état actuel des choses, de traiter tous les centres de conférence sur un pied d'égalité.

(M. Prodjowarsito, Indonésie)

37. Les statistiques relatives aux réunions offrent certes des indicateurs utiles mais elles ne sont pas toujours le meilleur moyen de mesurer l'efficacité des organes considérés. Le Comité devrait donc recourir à une méthode qui, tout en étant fondée sur des critères mathématiques, tienne aussi compte de la productivité des organes.

38. La délégation indonésienne se félicite de l'adoption de la décision 1988/103 du Conseil économique et social, qui prévoit qu'à partir de 1990, le Comité des conférences examinera le projet de calendrier biennal des réunions du Conseil et soumettra ses recommandations à celui-ci. Cette décision va d'ailleurs dans le sens du renforcement du mandat du Comité.

39. En ce qui concerne le plan à moyen terme pour 1992-1997, la délégation indonésienne comprend combien il est difficile pour le Comité des conférences de formuler une hypothèse de base quant au volume des services de conférence à prévoir pour la période couverte par le plan. Il faudrait toutefois définir avec plus de précision les objectifs visés et se fonder, autant que possible, sur une base quinquennale pour déterminer les besoins. Il est par ailleurs souhaitable d'appliquer les techniques nouvelles aux services de conférence afin d'améliorer la qualité du travail accompli par le Département et de compenser les effets des réductions de personnel.

40. M. ECKERSLEY (Australie) fait part de la préoccupation de sa délégation devant l'absence de contrôle effectif sur l'allocation et l'utilisation des ressources des services de conférence. Alors que le Groupe des Dix-Huit avait recommandé une réduction sensible du nombre des réunions et de leur durée, il est particulièrement décevant de constater, avec le Secrétaire général, que le calendrier des réunions ne diffère guère cette année de ce qu'il était en 1986, avant que ne débute le processus de réforme. Le Comité des conférences doit s'employer plus activement à coordonner les travaux des différents organes pour éviter que les réunions ne se chevauchent ou fassent double emploi.

41. Si le taux global d'utilisation des services de conférence, qui se situe à 76 %, dénote une amélioration marginale par rapport au critère d'efficacité fixé par le Comité en 1983 (75 %), ce chiffre ne représente en fait qu'une moyenne et de nombreux organes subsidiaires ont un coefficient d'utilisation bien inférieur. Il faudrait donc que le Comité identifie systématiquement les organes qui sous-utilisent les ressources mises à leur disposition.

42. Les innovations techniques sont certainement un moyen d'améliorer l'efficacité des services de conférence mais il ne faut pas oublier que la mise en place de nouveaux systèmes doit avoir pour objectif essentiel de réaliser des économies d'ensemble. D'autres part, l'expérience a montré que les présidents des différents organes peuvent, en appliquant avec fermeté les règlements intérieurs, contribuer à accélérer les travaux de leurs organes respectifs et permettre à ceux-ci d'utiliser de façon plus efficace les services de conférence qui leur sont alloués.

43. M. INOMATA (Japon) constate que le projet de calendrier des réunions pour 1990-1991 ne reflète aucune diminution des besoins en services de conférence, le Secrétariat escomptant même une augmentation du volume de travail en raison des trois conférences spéciales prévues en 1990. Il serait d'autant plus utile de disposer de projections détaillées concernant le nombre des séances, la charge de travail et les services à fournir pour 1990-1991. Lors de l'examen des prévisions budgétaires révisées pour 1988-1989, on avait indiqué que le nombre de séances augmenterait approximativement de 6 800 à 7 000 au cours du prochain exercice biennal. Cette année, aucune information n'a été fournie à ce sujet, ce qui ne facilitera pas l'examen du projet de budget-programme pour 1990-1991. Comme le fait remarquer le Comité consultatif au paragraphe 29.14 du document A/44/7, il n'a jamais été possible d'obtenir de statistiques vraiment fiables concernant les services de conférence à New York, Genève et Vienne. Or, de telles données sont absolument indispensables pour approuver le calendrier des réunions. La délégation japonaise compte donc que le Secrétariat présentera à l'Assemblée générale, avant la fin de 1989, des informations sur les statistiques initiales et les statistiques effectives révisées concernant le volume de travail des divers services du Département des conférences pour 1986-1987 et 1988-1989, comme l'a demandé le Comité consultatif au paragraphe 29.19 de son rapport.

44. Il est utile de disposer de statistiques sur l'utilisation des services de conférence par la CNUCED et les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, mais il faudrait établir systématiquement de telles statistiques pour tous les autres organes qui se réunissent sur une base régulière.

45. S'agissant de la politique de l'Organisation en matière de publications, politique que le Comité, aux termes du paragraphe 4 h) de la résolution 43/222 B, était chargé de "suivre", il convient de rappeler que le Comité a examiné la question sur la base d'un rapport du Secrétariat indiquant la charge de travail qu'entraîne la production de publications périodiques et le volume des ressources requises. Le Comité ayant jugé nécessaire de disposer d'une analyse statistique plus détaillée, il est permis d'espérer que le Secrétariat fournira en 1990 les informations voulues pour que le Comité puisse entreprendre un examen plus approfondi du programme des publications périodiques et formuler des règles qui permettront de mieux le contrôler.

46. La possibilité de planifier et de coordonner centralement tous les aspects organisationnels des services de conférence est une question qui revêt d'autant plus d'importance que les organisations traitent d'une multitude de problèmes nécessitant une approche interdisciplinaire. La délégation japonaise note à cet égard que le Comité a décidé d'examiner la manière de procéder pour remplir au mieux son mandat tel qu'il est défini à l'alinéa f) du paragraphe 4 de la résolution 43/222 B et qu'il entend tenir compte des vues du CAC concernant la coordination actuelle des services de conférence au sein du système des Nations Unies et la possibilité de l'améliorer. La délégation japonaise estime que les organisations participant à la coordination interinstitutions dans ce domaine devraient examiner comment elles peuvent contribuer à un meilleur échelonnement des réunions et mettre en commun les services et les installations de conférence lorsqu'elles convoquent ensemble d'importantes conférences spéciales.

(M. Inomata, Japon)

47. L'un des problèmes majeurs à résoudre dans le cadre du plan à moyen terme pour les services de conférence est celui de la longueur des documents et de leur présentation tardive aux organes intergouvernementaux. Il faut s'en tenir strictement à la règle des six semaines. Il est particulièrement fâcheux que le rapport du Comité des conférences - organe qui devrait pourtant donner l'exemple dans ce domaine - ait été soumis avec un retard considérable. Il faut que le Secrétariat mette en place un système de planification et de contrôle afin que la documentation soit disponible dans les délais prévus. Un tel système suppose une collaboration entre les départements, collaboration qui devrait également être la règle pour fixer les dates de réunion des organes intergouvernementaux d'experts. La délégation japonaise espère que des propositions concrètes concernant les modalités de cette collaboration seront présentées dans le cadre de l'examen du projet de plan à moyen terme pour 1992-1997.

48. Les services de conférence jouant un rôle non négligeable dans les négociations menées sous l'égide de l'Organisation, il convient d'examiner comment la productivité et l'efficacité du Département pourraient être encore accrues et la délégation japonaise espère que le Comité des conférences, répondant à l'invitation de M. Wizner, contribuera à un échange de vues approfondi sur la question.

La séance est levée à 16 h 45.